

Un Appel à projets départemental « Parcours de promotion du dialogue social à travers le thème de l'égalité professionnelle femmes-hommes » est lancé conjointement par l'Observatoire du dialogue social des Hauts-de-Seine et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France.

Contexte de l'appel à projets :

L'égalité professionnelle reste une réforme prioritaire, une PPG (politique prioritaire du gouvernement) et inscrite au PNA 2023-2025 mais le sujet reste source de méfiance pour nombres d'entreprises de moins de 50 salariés. Inciter les entreprises à développer le dialogue social leur permettrait de mieux s'approprier la question de l'égalité professionnelle, actuellement surtout traitée en mode défensif.

A travers un parcours d'accompagnement, dédié pour les entreprises de moins de 50 salariés, qui consisterait en une série d'ateliers- conférences auxquels s'ajouteraient la production d'un kit de promotion d'accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle (film, guide de mise en œuvre, fiche de motivation), l'ODDS souhaite compléter ses travaux de 2022 sur le sujet notamment en développant la promotion du film sur l'égalité professionnelle (réalisé par l'ODDS en 2022 avec un financement dans le cadre du BOP 111) et ouvrir le projet aux entreprises de moins de 250 salariés à travers un module d'échanges de pratiques.

Objectifs

Les entreprises de moins de 50 salariés doivent pouvoir poser les bases du dialogue social, conclure des accords sur la thématique de l'égalité professionnelle et être en capacité de d'échanger leurs pratiques avec des entreprises de moins de 250 salariés.

Porteurs éligibles

- Associations déclarées en préfecture, à but non-lucratif, disposant d'un numéro SIRET/RNA et étant déjà implantées dans les Hauts-de-Seine (siège social ou antenne locale ou partenariat local) ;
- Consortiums composés d'associations répondant aux exigences susmentionnées ;

Calendrier

Le dépôt des projets est ouvert jusqu'au 10/09/2023.